



Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°04/VRP-VD/17-18, en date du **mercredi 02/05/2018**

L'an deux mille dix huit et le deux du mois de mai à 09h30 s'est tenue une réunion avec les Vice-Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence de Monsieur le Vice-recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1^{er} et 2^{ème} Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation.

Etaient présents

- Mr AIT AMOKHTAR H., Vice Recteur
- Mr DJERRADA A., Vice Doyen de la Faculté **Tech**
- Mr AKSAS A., Vice Doyen de la Faculté **SNV**
- Mr SIFAOUI H., Vice Doyen de la Faculté **SE**
- Mme HAOUCHI A., Vice Doyen de la Faculté **LL**
- Mr IRATEN A., Chef de département, représentant de la Faculté **DSP**
- Mr LALALI R., Vice Doyen de la Faculté **SEGC**

Ordre du jour

1. Point de situation sur le déroulement des enseignements du semestre 2 et la programmation des examens de fin d'année.
2. Organisation des soutenances de Master.
3. Inscription en master pour l'année 2018/2019
 - 3.1. Nouveaux diplômés 2018 de l'Université de Béjaïa.
 - 3.2. Anciens diplômés de l'Université de Béjaïa et diplômés des autres établissements universitaires.
4. Préparation de la rentrée universitaire 2018/2019.

La séance a été ouverte par le Vice-recteur en souhaitant la bienvenue aux présents à la réunion. Il a listé par la suite les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Point de situation sur le déroulement des enseignements du semestre 2 et la programmation des examens de fin d'année

La situation pédagogique relative au déroulement des enseignements et à la programmation des examens du semestre 2 et de rattrapage a été présentée par les Vices Doyens. Les activités pédagogiques se déroulent normalement au niveau de toutes les facultés. Une moyenne de 11 semaines d'enseignements sera assurée par chaque faculté d'ici la fin du 2^{ème} semestre.

Pour le bon déroulement des examens de fin d'année, il est demandé aux facultés de veiller à ce que les derniers CP (Comités Pédagogiques) soient programmés plusieurs jours avant le démarrage des examens en vue de la prise en charge des problèmes qui pourrait être soulevés.

La date d'arrêt des cours du semestre 2 a été fixée entre le 03 et le 24 mai 2018, en fonction de l'avancement des enseignements au niveau de chaque faculté. Les examens du semestre 2 auront lieu juste après l'arrêt des cours et ils vont s'étaler jusqu'à la fin du mois de mai/début du mois de juin.

Les examens de rattrapage du semestre 2 auront lieu durant la période allant du 10 à la fin du mois de juin. Hormis la faculté des sciences exactes qui a prévu les examens de rattrapage du semestre 1 au mois de septembre, toutes les autres facultés comptent clôturer l'année universitaire 2017/2018 avant le départ en vacance d'été.

2. Organisation des soutenances de Master

Le Vice-recteur a rappelé une autre fois la nécessité de respecter les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire de Master fixées par l'arrêté ministériel n°362 du 09/06/2014 et qui ont été discutées en réunion à plusieurs reprises. La soutenance du mémoire de master est régie par les articles 8 à 14 de l'arrêté sus cité. Les facultés doivent veiller au strict respect de la procédure édictée et à la conformité des PV de soutenance : composition du jury, grille de notation, une seule session de soutenance, ...

Le Vice-recteur a cité le cas du département d'anglais où les étudiants remettent juste un rapport à l'issue d'un stage de fin de formation master. Ce stage doit être sanctionné par la rédaction d'un "*mémoire de master*" qui doit faire l'objet d'une soutenance publique, conformément aux articles 6 et 7 de l'arrêté ministériel n°362 du 09/06/2014. Noter que le PV de soutenance du mémoire de master pourrait être demandé pour candidater à la formation doctorale ou tout autre dossier.

3. Inscription en master pour l'année 2018/2019

Lors de cette réunion, nous avons rediscuté la procédure de dépôt des dossiers d'inscription en master pour la rentrée universitaire 2018/2019. Il a été convenu ce qui suit.

3.1. Nouveaux diplômés de l'Université de Béjaïa (2017/2018)

Les nouveaux diplômés en Licence de l'Université de Béjaïa déposeront leurs dossiers au niveau des départements au plus tard 10 jours après l'affichage des PV de délibérations finaux. Chaque département est chargé d'effectuer son affichage. La Fiche de candidature et le dossier à fournir sont accessibles sur le site www.univ-bejaia/formation (rubrique: INSCRIPTIONS, inscription en master).

Juste après l'étude des dossiers, les départements sont invités à procéder à l'inscription des étudiants à travers l'application "*Gestion-Inscriptions*". Ils transmettront plus tard les dossiers au vice-rectorat.

3.2. Anciens diplômés de l'Université de Béjaïa et diplômés des autres établissements universitaires

Avant d'émettre un avis favorable à l'inscription en master de tout candidat ancien diplômé de l'Université de Béjaïa ou diplômé d'un autre établissement universitaire (nouveau ou ancien), les facultés sont invitées à transmettre les dossiers au vice-rectorat pour vérification de la conformité administrative des dossiers. Une fois vérifiés, les dossiers seront renvoyés pour un avis définitif de la faculté.

Tous les candidats retenus doivent compléter leurs dossiers avant leur transmission au vice-

rectorat pour ajout à la base de données : diplôme d'accès et relevés de notes authentifiés par l'établissement d'origine,... La Fiche de candidature et le dossier à fournir sont accessibles sur le site www.univ-bejaia/formation (rubrique: INSCRIPTIONS, inscription en master).

En concertation avec les facultés, la période et le lieu de dépôt des dossiers sont fixés comme suit : **du 01 au 10 juillet 2018** au niveau des vice-décanats des facultés.

4. Préparation de la rentrée universitaire 2018/2019

Conformément aux orientations de Monsieur le Secrétaire Général du MESRS, dans sa correspondance n°651/SG/2018 du 25 avril 2018, plusieurs actions permettant le bon déroulement de la prochaine rentrée universitaire 2018/2019 ont été discutées, à savoir :

- Le démarrage à temps des enseignements, au plus tard vers mi-septembre 2018.
- Le respect du temps pédagogique, en effectuant au moins 14 semaines d'enseignements par semestre.
- L'organisation des examens de rattrapages à la fin de chaque semestre.
- La répartition des tâches d'enseignements de l'année 2018/2019 avant le départ en vacance d'été.
- La confection et l'affichage des emplois du temps avant la rentrée universitaire.
- ...

A cet effet, les départements sont invités à œuvrer pour la clôture de l'année universitaire en cours avant le départ en vacance d'été afin de démarrer l'année 2018/2019 dans les délais.

La séance fût levée à 12H00.

Fait le 02/05/2018
Le Vice Recteur